Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

URBANISME GENEVOIS

Concours d'idées pour l'aménagement du haut de la Rue de la Fontaine, à Genève, en connexion avec la terrasse de l'Evêché.

Ce concours, subventionné par les pouvoirs publics au titre des « occasions de travail », était ouvert entre sept architectes genevois momentanément démobilisés [1].

Outre les honoraires fixes de 500 fr. pour chaque projet conforme au programme, une somme de 1200 fr. était à la disposition du jury pour être attribuée sous forme de prix aux trois meilleurs projets. Tous les projets deviendraient propriété des administrations intéressées qui en disposeraient à leur gré. En principe, l'auteur du projet classé au 1er rang serait appelé à collaborer au projet définitif. Si tel n'était pas le cas, l'auteur de ce projet recevrait une indemnité de 500 fr.

Les concurrents devaient étudier :

La partie supérieure de la rue de la Fontaine, côté ouest, y compris le bâtiment nº 2 de la place du Bourg-de-Four et y aménager une chaussée à véhicules de 6 m, plus des passages à piétons au débouché sur la place du Bour-de-Four.

Le passage des Degrés de Poules et le corps de bâtiment côté sud, bâtiment 377 sur parcelle 4706, devaient être conservés intégralement (v. plans ci-dessous).

Toute latitude était laissée aux concurrents pour la transformation ou la démolition partielle ou totale des bâtiments 205 et 206 sur parcelle 4508.1 et pour la rampe d'accès à la terrasse couvrant l'abri de la Madeleine.

Un emplacement propice pour la fontaine actuelle devait être proposé.

Enfin les concurrents devaient étudier la rampe supérieure des Degrés de Poule aboutissant à la rue Farel.

Extrait du Rapport du jury.

Le jury est composé de M. le conseiller administratif Emile Unger, de MM. A. Bodmer, chef du service d'urbanisme, G. Bovy, architecte, A. Guyonnet, architecte, J. Torcapel, architecte et de M. A. Lozeron, architecte, suppléant.

Il s'est réuni le lundi 11 novembre 1940 dans la salle des conférences du Musée d'Art et d'Histoire, rue des Casemates, où sont exposés les projets.

Lors de l'ouverture de la séance, le 11 novembre à 9 heures, le jury a désigné M. le conseiller administratif E. Unger, comme président et a fait appel à M. A. Vierne, secrétaire du Département des Travaux publics, pour assumer les fonctions de secrétaire.

Avant de procéder à l'examen des projets en présence, le jury décide de se rendre sur place afin d'examiner l'état actuel des lieux.

A la reprise de la séance, le 11 novembre à 14 heures, le jury constate qu'un projet remis après l'expiration du délai et ne correspondant pas au programme doit être écarté du jugement. Le jury passe ensuite à la critique des six projets retenus.

Après avoir terminé l'examen critique des projets, le jury procède à un tour d'élimination au cours duquel sont éliminés trois projets.

Puis, le jury ayant comparé les trois projets retenus, et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, décide de les classer de la manière suivante :

1er rang projet nº 2 : « Debout !... les pierres »
2e » » » 1 : « Remparts »
3e » » » 3 : « Forum ».

Tout en rendant hommage au travail sérieux présenté par les auteurs des projets retenus, le jury se doit de dire que le concours n'a pas donné des résultats tels qu'il puisse recommander l'exécution de l'un de ces projets. Sans doute, cette circonstance est-elle due au temps relativement limité qui a été accordé.

En conséquence, et faisant application de l'art. 6 du programme, le jury n'a pas estimé pouvoir attribuer un 1er prix, mais il est persuadé que la collaboration de l'auteur du projet classé en 1er rang pourra être utile pour la mise au point des études définitives des aménagements envisagés. En conséquence de ce qui précède, le jury a attribué les primes suivantes : 1er rang : Fr. 500.— ; 2e rang : Fr. 400.— ; 3e rang : Fr. 300.—.

Après avoir réparti les sommes mises à sa disposition, le jury a ouvert les enveloppes relatives aux projets primés. La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution de primes, s'établit comme suit :

Projet nº 2 « Debout !... les pierres » : M. *Jean-H. Schurch*, architecte, Cours de Rive 16.

Projet nº 1 « Remparts » : M. *Claude Grosgurin*, architecte S. I. A., route de Florissant 2.

Projet nº 3 « Forum » : M. *J. Ellenberger*, architecte, route de Frontenex 57.

Genève, le 11 novembre 1940. *Le Jury.*

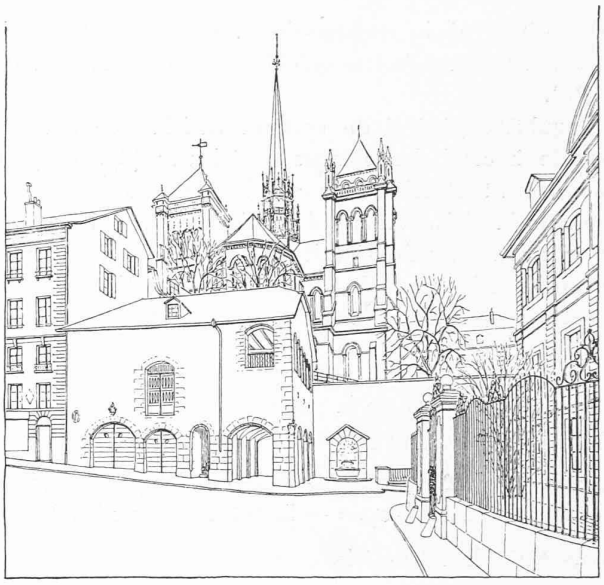

Vue du haut de la rue Verdaine.
D'après l'un des projets du Service d'urbanisme de Genève.

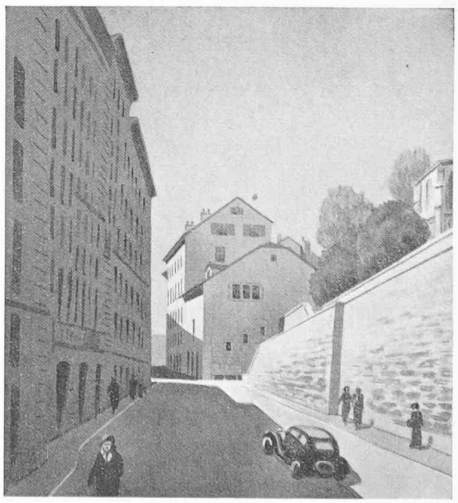

1er rang, projet de M. *Schurch*, architecte.
Vue du point « C ».

[1] Le *Bulletin Technique* a signalé à ses lecteurs à l'un de ses derniers numéros, p. 241, 1940, l'action entreprise avec succès à Genève, sur l'initiative de la *Section genevoise de la S. I. A.*, pour la création d'occasion de travail pour ingénieurs et architectes démobilisés. (Réd.)

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU HAUT DE LA RUE DE LA FONTAINE, A GENÈVE

1er rang : projet « Debout !... les pierres », M. *J.-H. Schurch*, architecte, à Genève.

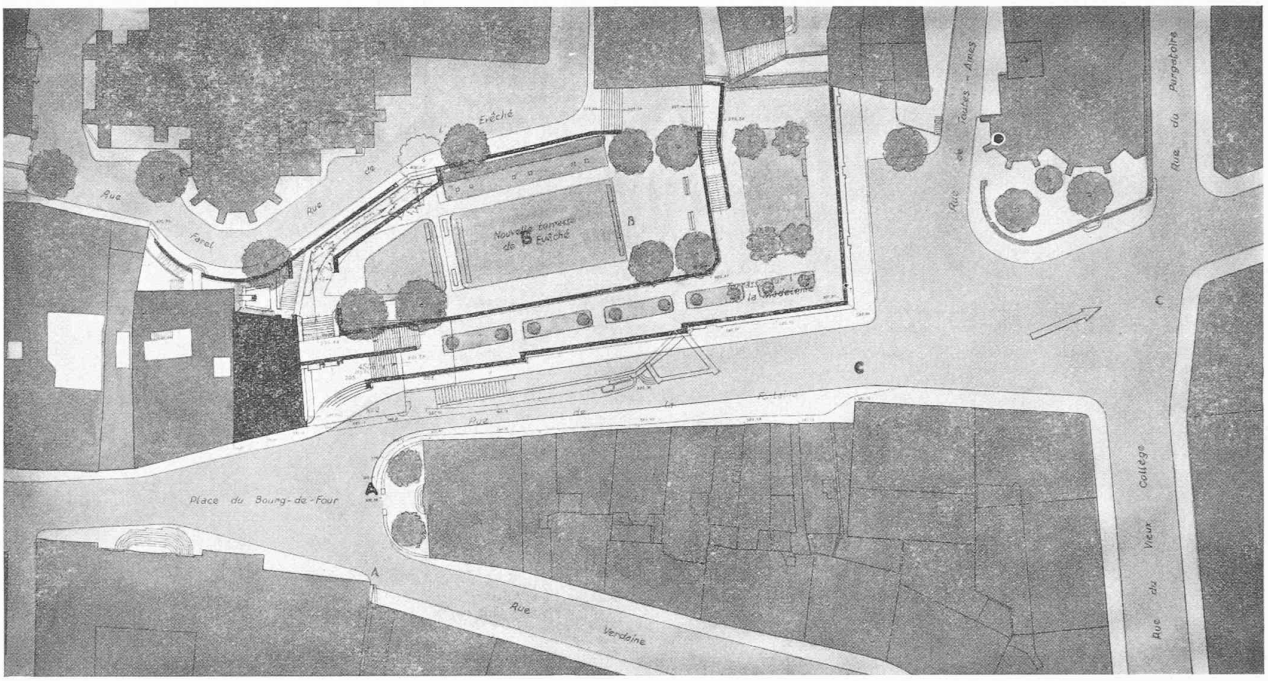

Plan de situation. — Echelle 1 : 1000.

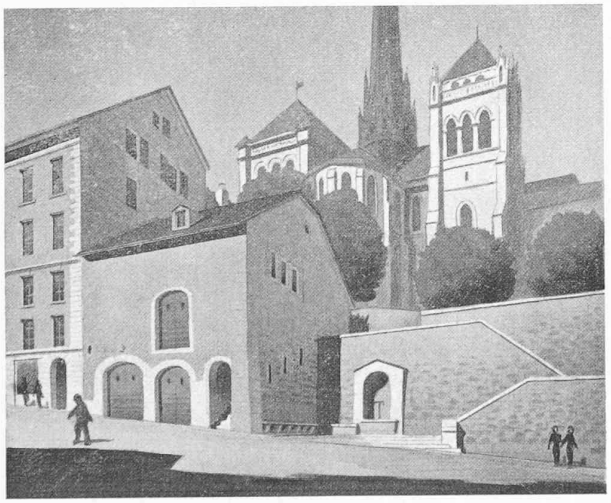

La fontaine et les nouveaux escaliers.
Vue du point « A ».

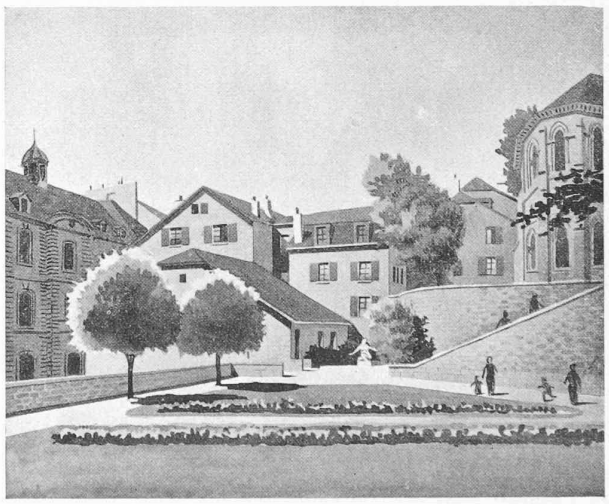

La terrasse.
Vue du point « B ».

Jugement du jury :

Ce projet qui fait preuve de sensibilité chez son auteur, est présenté avec beaucoup de soin et de goût. Le jeu d'escaliers de caractère monumental, à proximité des Degrés de Poules, semble dicté par une recherche purement architecturale et manque de justification. Les dimensions proposées sont démesurées. La présence de ces escaliers nuirait au caractère ancien des Degrés de Poules. De plus, il n'est pas souhaitable de remplacer par un escalier la rampe d'accès à la terrasse inférieure. Ce projet présente l'inconvénient de nécessiter la reconstruction presque totale du mur de soutènement de la terrasse de l'Evêché, au-dessus de la rue de la Fontaine et d'être, de ce fait, d'une réalisation coûteuse à l'excès. Les petits décrochements dans le mur de la rue de la Fontaine, qui sont prévus en vue de l'établissement du double escalier proposé, n'apportent pas un élément architectural intéressant et sont de nature à rompre l'harmonie calme de ce mur.

L'aménagement de la cour au sommet des Degrés de Poules, heureusement lié avec la terrasse, est d'une présentation agréable, mais l'idée d'un bassin sur cet emplacement ne semble pas très indiquée. L'accès de la rampe supérieure, sur la rue de l'Evêché, s'écarte du sens normal de la circulation auquel a répondu historiquement la création de l'escalier des Degrés de Poules. De plus, la présence d'une rampe présentant une pente manifestement excessive, en lieu et place d'un escalier, est critiquable. L'emplacement de la fontaine est bien choisi.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU HAUT DE LA RUE DE LA FONTAINE, A GENÈVE

2e rang : projet « Remparts », de M. *Cl. Grosgurin*, architecte, à Genève.

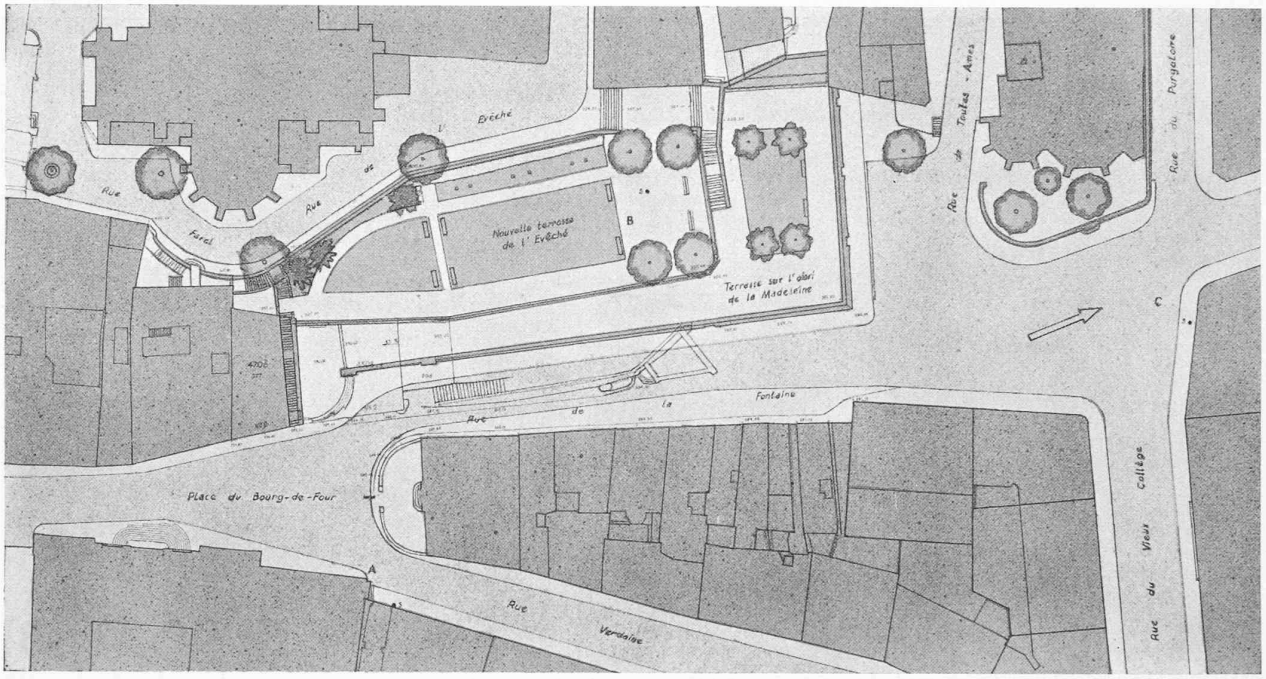

Plan de situation. — Echelle 1 : 1000.

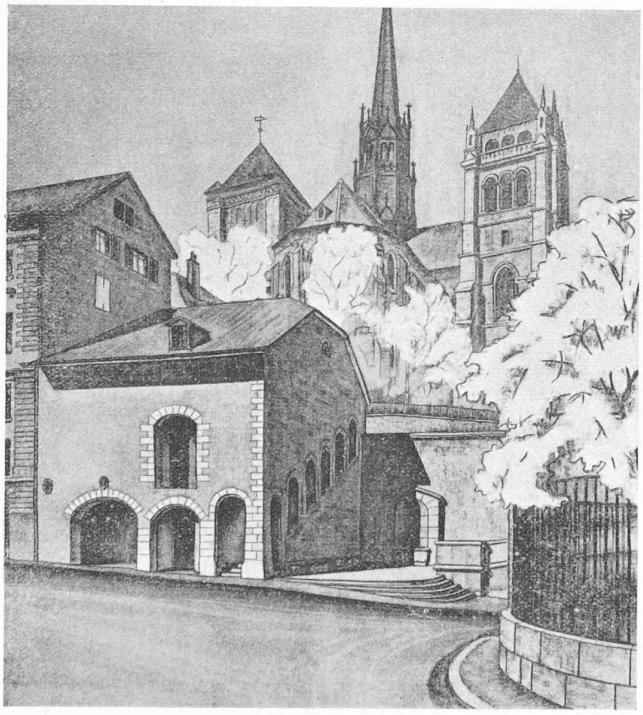

Vue du point « A ».

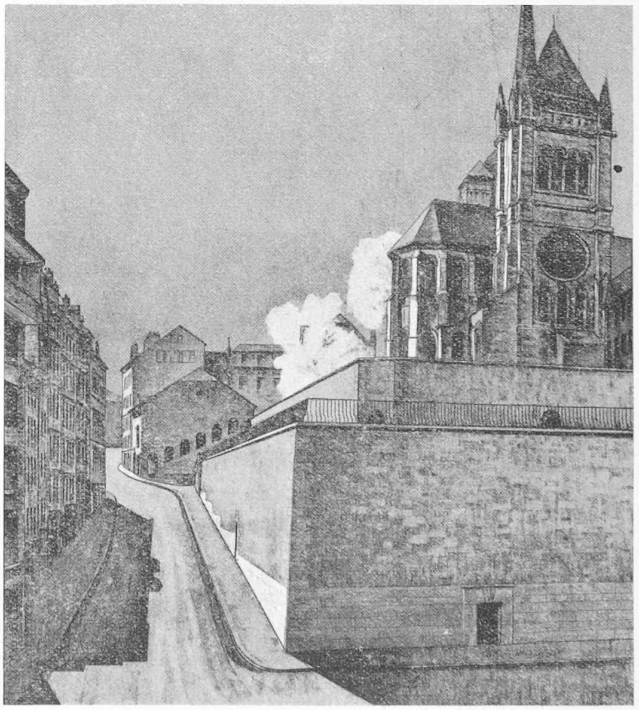

Vue du point « C ».

Jugement du jury :

Ce projet répond aux diverses conditions du programme et il est correctement présenté. Bien qu'il n'apporte pas d'idée nouvelle particulièrement intéressante, il a l'avantage d'une certaine clarté et de dégager au maximum le chevet de la cathédrale. La recherche d'un plan horizontal pour la prolongation de la terrasse inférieure se terminant par une rampe de 15 % — qui est d'une pente excessive — est dépourvue de justification, et cela d'autant plus que cette rampe aboutit à des marches d'escaliers. La perspective prise du point C. montre plus particulièrement que la solution proposée n'exprime pas suffisamment le caractère de voie d'accès de cette rampe à la terrasse inférieure.

Le détail architectural n'est pas heureux. L'éclairage de l'escalier des Degrés de Poules, sur la face nord, part d'une idée juste, mais la solution architecturale proposée est peu satisfaisante ; elle serait, de plus, d'une réalisation technique difficile. Le maintien de la cour supérieure, conservée comme une cour fermée, et rétrécie par le système d'escaliers envisagé, est critiquable. L'escalier est bien dans le sens du courant normal de la circulation. L'emplacement de la fontaine est bien choisi.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU HAUT DE LA RUE DE LA FONTAINE, A GENÈVE

3e rang : projet « Forum », de M. *Jean Ellenberger* architecte.

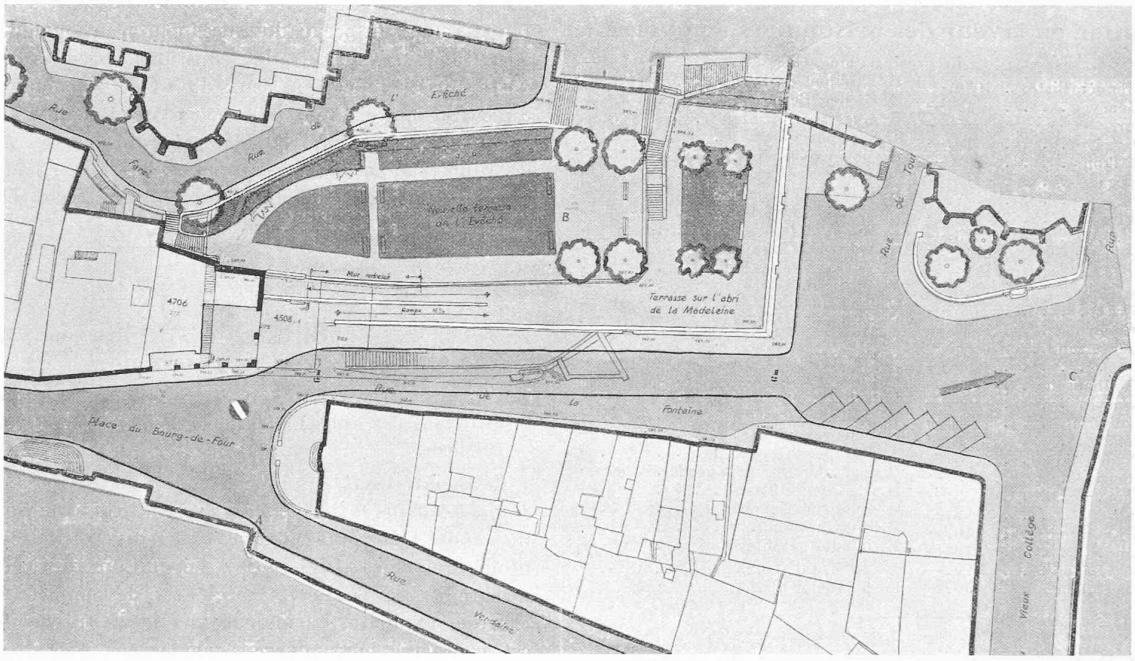

Plan de situation. — Echelle 1 : 1000.

Vue du point « B ».

Vue du point « C ».

Jugement du jury :

Ce projet, à la forme, enfreint l'art. 11, chiffre 1, al. 2 du programme, qui dispose que le corps du bâtiment des anciennes Ecuries côté sud, doit être conservé intégralement. En effet, l'auteur a agrandi l'accès des Degrés de Poules et, ce faisant, en a modifié le caractère traditionnel. L'idée d'ajouter une travée peut se justifier par le désir de donner une meilleure proportion à la face est du bâtiment.

L'aménagement du rez-de-chaussée est en soi intéressante, mais elle s'écarte par trop du caractère historique du passage des Degrés de Poules.

La façade nord est insuffisamment étudiée.

L'idée d'une rampe desservant les deux terrasses est certainement intéressante, mais sa pente de 16 % est excessive.

Le maintien, à la partie supérieure de l'escalier, de sa fonction traditionnelle d'accès au chevet de Saint-Pierre, dans la direction de la chapelle de Rohan, est juste, et l'utilisation de la cour pour recevoir cet escalier — déjà indiquée dans le projet annexé au rapport officiel sur la Haute Ville — peut parfaitement se défendre.

L'emplacement de la fontaine est judicieusement choisi.